

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
du 22 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 novembre à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :

Monsieur DEZELU Jean-Michel, Monsieur PLANTEVIGNE Max, Monsieur AMOUREUX Jean-Pierre, Monsieur DELANOUE René et Monsieur AMIOT Michel.

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :

Monsieur MEAN Jean-Bernard, Monsieur LOMBARDI Daniel et Monsieur LONCHAMPT Marc.

La Communauté de Communes Cœur de Sologne :

Monsieur PAVEAU Alain, Monsieur ROCHUT Jean-Louis, Monsieur TARQUIS Didier, Monsieur HUME André, Monsieur MAUCHIEN Christian et Monsieur DOUCET Pascal.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne :

Monsieur NIEUVIARTS Hervé et Monsieur HENRY Pierre

La Communauté du Romorantinais et du Monestois :

Monsieur GILLET Jean-Luc

Etaient excusés : Monsieur BEAUJEAN Marc (C.C.S.R.), Monsieur DAVID Olivier (C.C.P.S.)
Madame GASSELIN Isabelle (C.C.S.R.), Monsieur MARDESSON Olivier (C.C.S.E.) et Monsieur René POUJADE (C.C.S.R.)

Etaient absents : Monsieur ABRIOUX Dominique (C.C.S.R.), Monsieur BOUYER Jean-Louis (C.C.S.E.) et Madame DE PELICHY (C.C.P.S.)

Assistait à la réunion : M^{me} PITAULT, directrice du syndicat
M^{me} ROUSSEAU, responsable du traitement

Monsieur NIEUVIARTS assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de la directrice générale des services.

I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 octobre 2018

Le compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il est soumis à l'approbation des membres présents.

Monsieur MAUCHIEN demande à recevoir la note de synthèse par voie dématérialisée.
Monsieur TARQUIS solliciter le même envoi.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Autorisation de signer le marché « fourniture et livraison de gazole en vrac »

Suite à la consultation relative à la fourniture et à la livraison de gazole sur le site de Nouan-le-Fuzelier, les membres de la commission d'appel d'offres réunie en préambule du comité syndical ont porté leur choix sur la société CALDEO

Il est rappelé que ce marché est contracté pour une durée d'un an à compter du 17 décembre 2018.

Il concerne environ une quantité annuelle de 210 000 litres.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité l'avis de la commission d'appel d'offres et autorisent Monsieur le Président à l'unanimité à signer le marché relatif à cette consultation.

III – Avenant marché « prestations d'évacuation et traitement du bois pour les 8 déchèteries du territoire du SMICTOM de Sologne »

Le marché conclu depuis le 2 janvier 2018 fixe les coûts suivants :

- Evacuation du bois/rotation : **119,65 € HT**
- Traitement du bois/tonne : **102,22 € HT**

Afin d'optimiser les conditions d'évacuation du flux bois au départ des déchèteries de Salbris, Lamotte-Beuvron et La Ferté-Saint-Aubin, il est proposé un avenant minorant le coût des rotations.

En effet, dans la mesure où ces 3 déchèteries sont pourvues de 2 bennes bois chacune, la rotation pour 2 bennes serait facturée **153,75 € HT** au lieu de 119,65 € HT par benne.

Pour les autres déchèteries ne disposant que d'une seule benne « bois », le coût d'évacuation reste inchangé à savoir : **119,65 € HT** par rotation.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent cet avenant à l'unanimité et autorisent Monsieur le Président à le signer.

IV – Autorisation de lancer la consultation relative à l'acquisition d'un porteur avec bras et grue

Les délais de fabrication de ce type de véhicule étant d'environ un an, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation d'un porteur avec bras et grue.

Il est précisé que les crédits seront inscrits au budget 2019 pour un montant de **250 000 €**.

Monsieur MAUCHIEN demande si ce véhicule est destiné à collecter le verre.

La collecte du verre faisant l'objet d'un marché, ce véhicule ne sera pas utilisé à ce titre.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à lancer cette consultation.

V – Engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25%

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif d'une collectivité territoriale peut être autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hormis les crédits de remboursements de la dette.

Pour 2019, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater dans la limite de 25% du budget 2018 soit pour le chapitre 21 : **135 545 €** et pour le chapitre 23 : **404 650 €**.

Après en avoir délibéré, cette décision est acceptée à l'unanimité.

VI – Décisions modificatives du budget

Afin de clôturer l'année 2018, les crédits de certains comptes sont insuffisants.

Il est proposé les modifications suivantes :

Fonctionnement

N° de compte	Libellé	Montant alloué	Modification proposée
61551	Entretien matériel roulant	170 000 €	-30 000 €
60632	Fourniture de petit équipement	89 860 €	+30 000 €
6218	Autre personnel extérieur	16 700 €	+3 000 €
64131	Rémunération personnel contractuel	110 000 €	+4 000 €
022	Dépenses imprévues	168 522 €	-7 000 €

Investissement

N° de compte	Libellé	Montant alloué	Modification proposée
2031	Etude de sols Lamotte	36 630 €	+12 700 €
21882	Colonnes et bacs	83 760 €	+5 300 €
2315	Travaux	1 618 600 €	-18 000 €

Monsieur MAUCHIEN s'interroge sur les crédits correspondant à l'acquisition des bacs et colonnes. Il demande si les crédits sont identiques chaque année.

Compte tenu de l'usure et la détérioration des bacs, des montants variant d'une année sur l'autre sont inscrits à chaque budget.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité les modifications telles que proposées.

VII – Questions diverses

- **Monsieur le Président** informe les membres du comité syndical que Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Sologne a transmis le 6 novembre dernier un courrier dans lequel il informe qu'aucun terrain ne permet d'implanter une nouvelle déchèterie.

De fait, il convient désormais de rechercher un maître d'œuvre puis de lancer les travaux.

- Concernant le quai de transfert, la consultation pour la remise aux normes du site est en cours.

Les dates à retenir :

- Commission d'appel d'offres le 10 janvier
- Comité syndical autorisant à signer le marché le 15 janvier
- Début du marché le 4 février

- La remise des colis s'effectuera le 18 décembre à 11h30. Les membres du comité syndical sont invités à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.